



2021-12-13

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR M. GUY GAUTHIER M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M. SÉBASTIEN DAUDLIN M. BRADFORD COOKE M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire, M. GILBERT DARDEL

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 15 novembre 2021 et 1^{er} décembre 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Demande d'utilisation de la patinoire
 - Dépôt de l'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - Remaniement des comités des élus
 - Loisirs – Soutien financier
 - Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
 - Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau – Représentant
 - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Papineau – Dossier numéro 00030566-1 – 80110 (07) – 2021-04-21-31
 - Avis de motion – Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - Avis de motion – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec
 - Avis de motion – Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec
 - Avis de motion – Règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - Avis de motion – Règlement concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 - Avis de motion – Règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
 - Projet de règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
 - Demande d'étude de sécurité routière – Route 323
 - Démission du surintendant au département de la Voirie
 - Poste de journalier chauffeur
- **Finances**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Périodes d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance



2021-12-207 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-208 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 15 NOVEMBRE 2021 ET DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Directrice générale /Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 15 novembre 2021 et 1^{er} décembre 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal des séances du 15 novembre 2021 et 1^{er} décembre 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2021-12-209 DEMANDE D'UTILISATION DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Cédric Lalonde-Dion désire organiser un tournoi d'hockey bottine les 14 et 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lalonde-Dion désire utiliser la patinoire ainsi que les installations rattachées;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil autorise Monsieur Cédric Lalonde-Dion à organiser son tournoi de hockey bottine les 14 et 15 janvier 2022;

QUE Le conseil autorise Monsieur Cédric Lalonde-Dion pour sa demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisées auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux;

QUE Monsieur Lalonde-Dion apporte une copie du permis de boisson lors de sa réception.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-210 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a réalisé un audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation ;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec suggère de nous doter d'un plan d'action pour donner suite aux recommandations en prévision de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024 et de l'adoption du budget 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Les membres du conseil attestent le dépôt du rapport de l'audit de conformité sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal ;

QUE La municipalité de Namur se dote d'un plan d'action pour donner suite aux recommandations.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-211 REMANIEMENT DES COMITÉS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent former des comités pour chacun des départements pour les années 2021 - 2025;

CONSIDÉRANT que deux responsables seront désignés pour chacun des comités;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur



QUE Les responsables désignés des comités soient les suivants :

Comité de la voirie : Responsables : Monsieur Sébastien Daudlin
Monsieur Bradford Cooke

Comité de la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables :
Responsables : Monsieur Guy Gauthier
Madame Josée Dupuis

Comité du service des incendies : Responsables : Madame Josée Dupuis
Monsieur Sébastien Daudlin

Comité de l'urbanisme : Responsables : Monsieur Martin Meilleur
Monsieur Guy Gauthier

Comité des Loisirs, sports et socio culturel, politique familiale et communications :
Responsables: Madame Josée Dupuis
Monsieur Sébastien Daudlin

Comité administratif, ressources humaines: Responsables: Monsieur Martin Meilleur
Monsieur Sébastien Desormeaux
Monsieur Guy Gauthier

Adoptée à l'unanimité

2021-12-212 LOISIRS – SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue du Club des loisirs de Namur pour la distribution de Petites Douceurs pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La municipalité débourse la moitié des frais encourus au Club des loisirs de Namur pour la distribution de Petites Douceurs pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-213 RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT DE LA COLLECTE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT les exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la firme Charlebois Gratton, CPA Inc. a déposé une offre de service pour compléter ce rapport a montant de 2 250 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La firme Charlebois Gratton, CPA Inc. soit mandatée à procéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-214 CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU – REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un représentant municipal à la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Monsieur Bradford Cooke soit nommé(e) représentant(e) auprès de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau pour l'année 2022, avec droit de vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-215 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE PAPINEAU – DOSSIER NUMÉRO 00030566-1 – 80110 (07) – 2021-04-21-31

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;



CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur approuve les dépenses au montant de 23 693 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

2021-12-216 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2021-12-217 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2021 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE Le document intitulé « Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

QUE Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-218 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2021-12-219 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2021 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité de Namur ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE Le document intitulé « Règlement concernant la Sécurité, la Paix et l'Ordre applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.



QUE Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-220 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2021-12-221 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2021 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement relatif aux nuisances ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE Le document intitulé « Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

QUE Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-222 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2021-12-223 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2021 - RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer le colportage sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE Le document intitulé « Règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

QUE Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-224 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.



2021-12-225 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2021 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la présence des animaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE le document intitulé « Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-226 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Sébastien Daudlin, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

2021-12-227 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2021 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ :

QUE Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE Le document intitulé « Règlement concernant les alarmes applicable par la Sûreté du Québec », fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

QUE Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Adoptée à l'unanimité

2021-12-228 DEMANDE D'ÉTUDE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – ROUTE 323

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur considère l'intersection de la Route 323 et du Chemin Marcel-Dardel très dangereuse depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que cette intersection est très achalandée;

CONSIDÉRANT qu'à cet endroit, il y a beaucoup de vitesse et conduites dangereuses et plus particulièrement les fins de semaine;

CONSIDÉRANT que cette intersection présente un danger accru la nuit dû à une visibilité réduite;

CONSIDÉRANT que les commerces en bordures de la route 323 peuvent présenter une distraction aux conducteurs automobiles;

CONSIDÉRANT que l'intersection au nord de cela, notamment l'intersection des route 323 et 315 présentait la même problématique, et que suite aux améliorations faites, est présentement considéré sécuritaire;



Il est proposé par Monsieur Bradford Cooke

QUE La municipalité adresse une demande au Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci fasse une étude à l'intersection de la Route 323 et chemin Marcel-Dardel dans le but d'améliorer la sécurité routière pour tous les gens qui circulent sur ces routes.

QUE La directrice générale envoie une copie de la résolution à Monsieur Bonnardel, Ministre des Transports, Monsieur Fortin, ainsi que la Sûreté du Québec, Monsieur Mathieu Lacombe, Député et à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-229 DÉMISSION DU SURINTENDANT AU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que le surintendant au département de la Voirie a remis sa démission en date du 8 décembre et son départ planifié le 9 décembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Christian Demers en tant que surintendant au département de la Voirie;

Adoptée à l'unanimité

2021-12-230 POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR AU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Christian Demers, surintendant au département de la Voirie;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'affichage d'un poste, à temps plein, de journalier chauffeur soit autorisé;

Adoptée à l'unanimité

2021-12-231 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale/Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 37 296.14 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 37 159.90 \$ apparaissant à la liste datée du 30 novembre 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2021-12-232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Marie

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière